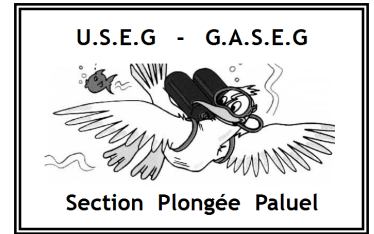




Saison 2024 - 2025



BIENVENUE

Chez « les Plongeurs Valeriquais de la Côte d'Albâtre »

IMPORTANT : Nous sommes une association et **NON** un club commercial, ce qui nécessite l'implication de **CHAQUE** adhérent dans la vie du club, que se soit dans la participation aux activités, à l'encadrement, à la gestion administrative, mais surtout à l'entretien du matériel, de nos locaux et de nos bateaux !

Voici quelques renseignements sur le fonctionnement de notre club de plongée.

Entraînements :

- * **A partir du jeudi 19 septembre 2024**, les entraînements se dérouleront à la piscine de Cany Barville, tous les jeudis de 20h00 à 21h45 (horaires d'entrée et sortie de l'eau).
- * **Du 15 juin au 15 septembre 2025**, uniquement les mardis à partir de 19h30 à Veulettes sur mer (suivis d'un barbecue au club de voile du GASEG ou chacun amène ses victuailles).

Matériel :

Le club possède tout le matériel de base nécessaire pour plonger : bouteilles, détendeurs, combinaisons, gilets stabilisateurs, etc celui ci est mis à votre disposition gracieusement, **PRENEZ EN SOIN !**

Pour les débutants, il faudra vous équiper de palmes, masque, tuba, mais avant d'acheter, parlez en à vos encadrants, ils sont à votre disposition pour vous conseiller.

Encadrement bénévole :

Selon les normes fédérales, assuré par des encadrants plongeurs diplômés.
Tableau d'encadrement affiché à l'entrée de la piscine et dans notre local.



Tarifs d'adhésions :

L'adhésion annuelle comprend : la cotisation au club + la licence fédérale obligatoire (48 €) ainsi que les entrées piscine. Règlement à établir par chèque à l'ordre de « P.V.C.A »

La licence fédérale comprend une assurance en responsabilité civile (pour les dommages causés au tiers).

	Conditions	Adhésion (1)	Licence Fédérale	Cotisation Club
Plongée Adulte	Au delà de 18 ans	153 €	48 €	105 €
Nage palmes / Apnée	Adulte uniquement	90 €	(reversé à la Fédération)	42 €
Plongée Étudiant	De 16 à 25 ans	132 €		84 €
	Moins de 16 ans	114 €	30 €	

(1) Ajouter 30 € pour la formation au Niveau 1 **OU** déduire 48 € pour les plongeurs licenciés dans un autre club.

Pour plus de renseignements contactez nous : plongeurs-valeriquais@orange.fr
David Cordier 07 68 75 46 29

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT (facultative)

Il vous est possible et conseillé de prendre une assurance complémentaire qui seul vous permettra d'être couvert pour vos propres dommages corporels, sans tiers responsable.

Renseignements complémentaires auprès du secrétariat lors de l'inscription :



- * Assurance individuelle Piscine ▶ 13 €
- * Assurance individuelle Plongeur scaphandre, 6 Options :
 - ▶ Loisir 1 : 23,50 €
 - ▶ Loisir 2 : 28 €
 - ▶ Loisir 3 : 48 €
 - ▶ Loisir 1 Top : 45 €
 - ▶ Loisir 2 Top : 56 €
 - ▶ Loisir 3 Top : 93 €

Abonnement à la revue Fédérale « SUBAQUA »

(prix public en librairie 8,20 € par numéro)

- | | | | | | | |
|------------------------|-------|---|------------|--------------------|------|----------------------------|
| * Numérique : | Un an | / | 6 numéros, | lié à la licence : | 20 € | (soit 3,33 € par numéro) |
| * Papier : | " | " | " | " | 35 € | (soit 5,83 € par numéro) |
| * Papier + Numérique : | " | " | " | " | 40 € | (soit 6,66 € par numéro) |

Il n'y a pas de cotisations réduites pour les inscriptions tardives

- ** Les jeunes de 14 à 16 ans sont acceptés uniquement si un des parents pratique l'activité.
- ** Les membres ouvrant / ayant droit du G.A.S.E.G peuvent adhérer à la section Plongée Paluel. L'adhésion est de 25 € à régler par chèque à l'ordre de « CMCAS H.N plongée paluel » et à déduire de la cotisation au P.V.C.A conformément à la convention P.V.C.A / G.A.S.E.G.

Inscriptions : Tous les jeudis lors des entraînements en piscine.

Attention, la licence ne sera établie qu'après remise de votre **DOSSIER COMPLET**

Nous restons à votre disposition pour tout autre renseignement.

Pièces à fournir par les adhérents dans les 15 jours suivant l'adhésion au club.

- * La fiche de renseignement sur l'adhérent remplie et signée au dos.
 - * Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée sous marine, de moins de 3 mois, établi par votre médecin généraliste (hors cas particuliers).
 - * Votre chèque de cotisation (la licence et la cotisation au club sont obligatoires).
 - * Une photocopie de vos brevets de plongée (si passage récent ou nouveau adhérent).
-
- Pour les nouveaux adhérents : une photo d'identité.
 - Pour les lycéens ou étudiants de 16 à 25 ans : un certificat de scolarité.
 - Pour les mineurs : une autorisation parentale à la pratique de la plongée sous marine.